

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restructuration de la ressource en eau du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de La Montane

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DUMAS

Prénom Valérie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP de La Montane

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Valérie DUMAS, Présidente

RCS / SIRET

2 5 1 9 0 8 1 0 9 0 0 0 1 9

Forme juridique 7353 SIVU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22-Installation d'acqueducs sur de longues distances - Canalisations d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 2000m ²	Longueur conduite : 16km Type et nature conduite : Fonte DN 250mm, diamètre extérieur = 274mm Surface = 13 772 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet nécessite la fourniture et la pose en tranchée de 16km de conduite Fonte DN 250mm et la construction d'un réservoir d'eau potable de 1500m³ avec station de pompage.

Les conduites seront posées quasi exclusivement sous route départementale et communale.

Le réservoir sera construit sur une parcelle à acquérir mais non encore identifiée au stade de la présente demande.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'alimentation en eau potable du SIAEP de La Montane composé des communes de Vitrac sur Montane, Eyrein, Saint Priest de Gimel, Gimel Les Cascades et Corrèze pour partie, depuis le syndicat voisin du Puy des Fourches-Vézère.

En effet, le SIAEP de La Montane doit abandonner son prélèvement sur sa ressource principale, la rivière La Montane, en raison du respect des débits minimums biologiques à certaines périodes de l'année.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une période de 15 mois à compter du mois d'avril 2019, ils consisteront à :

>> l'ouverture de tranchées sous routes départementale et communale et à la pose de conduite Fonte DN 250 mm étant donné les pressions élevées du réseau (jusqu'à 30 bars). Les matériaux extraits seront évacués en décharge agréée, les tranchées seront remblayées à l'aide de matériaux de carrière de type 0/31,5 et selon les spécifications du règlement de la voirie départementale en vigueur.

>> la construction d'un réservoir d'eau potable de 1500m³ minimum, composé de 2 cuves béton semi-enterrées de dimensions unitaires possibles : diamètre=14m, hauteur =5m

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les conduites permettront le transit d'un débit de 105m³/h pour couvrir le besoin de pointe du SIAEP de La Montane estimé à 2100m³/j.

Les conduites fonctionneront :

>> gravitairement, du point de raccordement sur le réseau du Syndicat du Puy des Fourches-Vézère commune de Naves, au réservoir à construire commune de Gimel les Cascades, lieudit Orliaguet,

>> par refoulement, du réservoir à construire jusqu'au point de raccordement sur le réseau existant du SIAEP de La Montane, commune de Saint Priest de Gimel, lieudit La Gare de Corrèze.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1) autorisation de travaux en rivière pour le franchissement de La Corrèze sous le village de Bar
- 2) permissions de voirie pour les travaux sous routes départementale et communale
- 3) permis de construire pour le réservoir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise global du projet :	16 km
Profondeur des terrassements pour les conduites :	1,20m
Largeur des terrassements pour les conduites :	1,00m
Emprise globale du réservoir, accès et abords	1500m ²
dont emprise cuves seules et local technique	350m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1° 46' 7" E Lat. 45° 19' 40" N

Point d'arrivée :

Long. 1° 53' 27" E Lat. 45° 20' 1" N

Communes traversées :

Naves, Bar, Gimel Les Cascades, Saint Priest de Gimel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Vallées de La Vimbelle et de La Corrèze dans le franchissement des 2 rivières en encorbellement sur des ouvrages d'art existants ou en forage
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux extraits sous chaussée seront évacués et remplacés par de matériaux de carrière conformes aux spécifications du règlement de la voirie départementale. Il en sera de même sous la voirie communale. En zone de terrain naturel, les matériaux extraits seront réutilisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des remblais en matériaux de carrière seront nécessaires du fait de l'évacuation des matériaux extraits des tranchées sous chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Augmentation du trafic de part la circulation des engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les nuisances ont pour origine les bruits de chantier (engins) et s'étaleront sur la durée du chantier, 15 mois. Elles se situeront essentiellement à l'endroit de pose des conduites. Les nuisances n'iront pas au-delà du strict respect de la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Il s'agit des matériaux extraits des tranchée sous chaussée

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix d'un tracé sous domaine public et sous route départementale est une des mesures visant à réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Ce tracé pourtant plus honéreux du fait des coûts de remise en état des chaussées, a été retenu au détriment de scénarios moins couteux, mais empruntant des espaces naturels.

Dans sa phase de consultation des entreprises, le maître d'oeuvre pourra intégrer au règlement du dossier, un critère environnemental visant à limiter les impacts sur le milieu, ce critère pourra prévoir :

>> charte de gestion et de collecte sélective des déchets et identification d'un référent de chantier en charge de l'application des bonnes pratiques OU établissement d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier)

>> désignation d'un coordonateur SPS pour le respect des mesures de sécurité et des niveaux de bruit

>> dispositions pour limiter les émissions de poussières, retenir les huiles et carburants, informations des personnels de chantier sur les démarches de qualité environnementale et de sécurité, etc...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale aux motifs ci-après :

>> tracé en quasi totalité sous voirie départementale et communale pour préserver les milieux naturels

>> zone à faible trafic et très faible voire absence d'habitat de Naves à Gimel les Cascades

>> alimentation en eau du SIAEP de La Montane impérative en juillet 2020 au plus tard pour la sécurisation de l'alimentation des abonnés, compte tenu de l'abandon du prélèvement sur la rivière La Montane

>> le SIAEP devra aussi couvrir le besoin en eau de la commune de Saint Bonnet Avalouze en raison de l'abandon de son forage programmé mi 2020 en raison d'un problème de qualité d'eau (en dérogation jusqu'à cette date)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Photographies des lieux du projet. Les numéros des photos sont reportés sur le plan du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Brive

le,

10 juillet 2018

Signature